

Le parti communiste au Canada est incontestablement rattaché à l'organisation internationale communiste. On perdrat son temps en s'étendant sur ce point. Le jugement renferme l'extrait suivant:

Selon la déposition de l'ineulpé Timothy Buck, à l'automne de 1920, un grand nombre de communistes canadiens ont obtenu des exemplaires de ces thèses et statuts et, en 1921, plusieurs groupes de communistes ont tenu une conférence au Canada et fondé une association désignée sous le nom de parti communiste du Canada. Buck a affirmé que le parti communiste canadien était une ramifications de l'internationale communiste et qu'à compter de 1924, les thèses et statuts susmentionnés liaient le parti communiste du Canada.

A son deuxième congrès mondial (son orga-nisme directeur suprême) tenu à Moscou, en juillet 1920, l'internationale communiste a adopté certaines thèses et certains statuts. On en a publiés deux éditions qui furent déposées comme pièces 27 et 103 durant le procès.

"Il est du devoir de l'internationale communiste d'appuyer de toutes ses forces toute république soviétique peu importe où elle se trouve..."

La Russie demande qu'on accorde à tous les citoyens de l'univers les mêmes droits civils et la même liberté, car elle consent à appuyer toute république relevant de ses suppôts communistes.

Seule la défaite violente de la bourgeoisie, la confiscation de ses biens, l'anéantissement de tous les organismes bourgeois de gouvernement, parlementaires, juridiques, militaires, bureaucratiques, administratifs, municipaux, etc.

Vous êtes prêts à accroître les droits civils et la liberté de ceux qui souhaitent saper nos institutions libres. Vous réclamez pour eux une plus grande liberté. Je ne puis concevoir qu'on demande d'en donner davantage à de tels individus.

C'est au nom des droits civils et de la liberté que le peuple français a adopté La Déclaration des Droits de l'Homme, en 1789. Par la suite, que s'est-il passé en France? Quelques révoltes, celle de 1848 et celle de 1871. Croyez-vous, monsieur l'Orateur, que les chefs du gouvernement en France, tous socialistes radicaux teintés de communisme, bien qu'aucun ne l'avouât ouvertement, croyez-vous, dis-je, que ces chefs qui ont adopté des lois privant quelques millions de Français des religieux enseignants, n'apprivaient pas pour eux-mêmes l'accroissement de la liberté et des droits civils? Ils étaient en faveur d'une plus grande liberté, de droits plus étendus.

En 1901, une autre loi, révoquée avant la chute de Napoléon III, fut remise en vigueur. Cette loi, que le gouvernement français sous la direction du premier ministre socialiste, M. Waldeck-Rousseau a remise en vigueur en

[M. Gauthier (Portneuf).]

1901, frappait injustement les instituteurs et les institutions religieuses. Allons-nous, en notre pays, accorder plus de liberté à des gens de cet acabit, disposés à agir de cette façon? Voulons-nous vraiment leur accorder, au nom des droits et de la liberté civils, le pouvoir qu'ils obtiendront fatallement si nous les laissons agir de plus en plus librement dans leurs menées malfaisantes? Laisserons-nous ces gens causer un plus grand mal dans notre pays, si possible, qu'en France?

Non. Soyons vigilants. Les honorables députés qui ont lu l'ouvrage de M. Byrnes intitulé *Frankly Speaking* savent à quoi s'en tenir sur la situation internationale. A ceux qui veulent lire des auteurs sérieux, je dirai même communistes, je conseille la lecture de l'ouvrage intitulé *Great Conspiracy against Russia*, et dont le sénateur Pepper a écrit la préface. Un communiste de Montréal m'en a fait tenir un exemplaire. Cet ouvrage leur fera comprendre ce que des organismes comme le NKVD pourraient accomplir dans notre pays.

On s'est entre-tué, au sein de cet organisme, à seule fin de se maintenir au pouvoir. C'est précisément ce que Staline a fait, au nom des droits civils et d'une plus grande liberté, en suscitant contre Zinoviev et Kamenev, trois procès où Vishinsky exerçait les fonctions de procureur général. Où a-t-on envoyé les victimes de ces procès? Tous ici peuvent répondre à cette question. Est-ce à un pareil ordre de choses que nous voulons en venir au pays en accordant une plus grande liberté et de nouveaux droits civils à des gens qui protestent de leur désir de devenir bons citoyens canadiens, mais qui, en réalité, n'attendent que l'occasion de nous casser les reins, advenant une guerre avec la Russie? Telle est bien la situation.

Peu importe qu'on rie de mon opinion, je sais que j'ai raison. Je sais que nous n'avons pas assez peur du danger qui nous menace. Le moment est venu de barrer la route à ces gens. Il est grand temps pour nous de cesser de demander au Parlement de leur accorder une plus grande liberté pour nous tuer.

Au cours de mes études au séminaire catholique de Québec, j'ai lu les discours prononcés au sénat de Rome par le grand Cicéron, à l'adresse de l'ennemi public n° 1, Catilina. Il était sans doute le "Tim Buck" de son temps. Cicéron lui disait: "Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? Combien de temps encore ta folie se rira-t-elle de nous?" Je pose la même question à tous les Canadiens, nés au pays ou à l'étranger, même s'ils sont communistes. Combien de temps? Je sais que c'est pour longtemps, car le communisme est plus qu'un parti politique. Ces gens mésu-